

Principales décisions du conseil communal



Séance du 29 mars 2022

Affaires générales

- Le Conseil communal a approuvé le tarif pour la participation au voyage organisé par la commission senior le 3 mai à Pairi Daisa : 26 € pour l'entrée au parc et le trajet en car ou 30 € avec un voyage en petit train dans le parc en plus.
- Le Conseil communal a approuvé le tarif pour la participation à l'activité culturelle organisée par la commission senior les 23 et 24 avril à la salle de Loupoigne : 10 € le samedi (Pièce de théâtre et cabaret) et 5 € le dimanche (pièce de théâtre et animation musicale).
- Le Conseil communal a donné un avis favorable à la zone de police pour l'utilisation d'une caméra ANPR fixe placée sur une remorque mobile.
- Le conseil communal a approuvé le rapport d'activités et le rapport financier du Plan de cohésion sociale pour l'année 2021.
- Le conseil communal a approuvé la convention qui lie la Ville à l'ASBL CAPE concernant la coordination et l'animation lors des plaines de vacances.
- Le conseil communal a approuvé la modification du règlement d'ordre intérieur des plaines de vacances qui intègre les nouveaux tarifs des garderies lors des plaines de vacances.
- Le conseil communal a approuvé la nouvelle composition du conseil de participation dans les écoles communales.
- Le conseil communal a désigné ses représentants dans la nouvelle structure du 38, regroupant le centre culturel, l'atelier des léz'arts, la maison des jeunes et le relais des visiteurs.

Environnement

- Le conseil communal a approuvé le plan Wallonie cyclable tel que modifié après l'avis des services de la Région Wallonne, pour un montant d'1.087.000 € reprenant des aménagements favorisant la mobilité cyclable au chemin Colau Pirette, à la rue E. Marcq, à la rue Pont Spilet et avenue de la Motte et à la rue Godefroid de Bouillon.

Transition

- Le conseil communal a pris connaissance de l'évaluation à mi-mandat du Programme stratégique transversal (PST).
- Le conseil communal a approuvé l'achat de 8 parts dans la coopérative Greendyle pour un montant total de 2.000 €.

Finances

- Le conseil communal a pris acte de l'approbation par les autorités de tutelle de la 3^{ème} modification budgétaire du budget 2021.

Ressources humaines

- Le conseil communal a pris acte de l'approbation par les autorités de tutelle de la modification du statut administratif pour y intégrer les nouvelles dispositions sur le congé parental et congé de deuil.
- Le conseil communal a pris acte de l'approbation par les autorités de tutelle de la coordination du statut pécuniaire.
- Le conseil communal a confirmé sa volonté de poursuivre l'assurance de 2^{ème} pilier de pension du personnel contractuel pour 2022 et les années suivantes via un nouveau marché de service du SPF Pensions.

Urbanisme

- Le conseil communal a pris acte du rapport d'activité du conseiller en aménagement du territoire pour l'année 2021.
- Le conseil communal a donné un avis défavorable à une modification de voirie dans le cas d'un permis d'urbanisme sur un terrain situé à la rue Joseph Berger.
- Le conseil communal a approuvé une convention avec ORES portant sur une servitude de passage des câbles du gestionnaire de réseau.